

RAPPORT ANNUEL 2023

sur le prix et la qualité du service public d'élimination des
Déchets Ménagers et Assimilés



De l'oust à brocéliande
COMMUNAUTÉ

LA GACILLY - GUER - MALESTROIT

De l'Oust à Brocéliande Communauté
PA Tirpen - La Pavioiaie - 56140 MALESTROIT
02 97 75 01 02 - dechets@oust-broceliande.bzh
www.oust-broceliande.bzh



1 TABLE DES MATIÈRES

Liste des tableaux.....	4
Liste des figures.....	4
2 Fiche d'identité du territoire.....	6
3 Contexte et organisation du service prévention et gestion des déchets.....	8
3.1 Accueil téléphonique et physique.....	8
3.2 Moyens matériels.....	8
3.3 Organisation de la collecte.....	9
3.4 Organisation des déchèteries.....	11
3.4.1 Déchets acceptés.....	11
3.4.2 Horaires des déchèteries.....	11
3.5 Compétence traitement.....	12
3.6 Organigramme en janvier 2023.....	12
3.7 Bilan formations 2023.....	12
3.8 Bilan arrêts 2023.....	13
4 Les faits marquants en 2023.....	14
4.1 La politique de prévention des déchets.....	14
4.2 Territoire Econome en Ressources.....	14
4.3 Des choix significatifs d'évolution du service.....	14
4.4 Une importante baisse des quantités de déchets apportées en déchèteries grâce à la mise en place du contrôle d'accès au 1er janvier 2023.....	16
4.5 Début de la réhabilitation de la déchèterie de Carentoir.....	16
4.6 Mise en place de nouvelles filières REP et de nouvelles filières de revalorisation de matières 17	
4.6.1 Les articles de sports et de loisirs ASL.....	17
4.6.2 Les Articles de Bricolages et Jardin Thermiques ABJ Thermique.....	17
4.6.3 Les Objets et matériaux de la maison (Jouets et Articles de Bricolages et de Jardinage non Thermiques).....	18
4.7 Travail de mise en place du nouveau schéma de collecte avec les communes.....	19
4.8 Définition d'un plan de communication pour déployer le nouveau schéma de collecte et le nouveau mode de tarification.....	21
4.9 Autres faits marquants :.....	22
5 Indicateurs techniques.....	23
5.1 Population de référence.....	23
5.2 Prévention et sensibilisation.....	23
5.2.1 De plus en plus de composteurs distribués.....	23

5.2.2	Le réemploi se poursuit	24
5.2.3	Opération Sapin Zéros Déchets	24
5.3	Collecte	24
5.3.1	Des tonnages d'OMR collectées en baisse	24
5.3.2	Une grande part de déchets recyclable encore dans les OMR	25
5.3.3	Une poursuite de l'augmentation des tonnages d'emballages et de papiers	26
5.3.4	Analyse des emballages collectés au centre de tri	26
5.3.5	Une stabilisation des tonnages collectés de verre	28
5.4	Déchèteries	30
5.4.1	Répartition des flux	30
5.4.2	Utilisation des déchèteries	31
5.4.3	Traitement par flux	31
5.4.4	Focalisation sur les Textiles d'habillement, Linge de maison et Chaussures (TLC)	32
5.5	Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) produits	33
6	Indicateurs financiers	35
6.1	Quelques définitions sur les coûts	35
6.2	Répartition des flux et des coûts	36
6.3	Synthèse des coûts par habitant	37
6.4	Synthèse des coûts par tonnes (hors gravats)	39
6.5	Répartition des charges et des produits du service	41
6.6	Détail des couts de TGAP	42
6.7	Détail des aides publiques et soutiens	42
6.8	Recettes REOM	43
6.8.1	Redevance des ménages	43
6.8.2	Redevance des non-ménages	43
6.8.3	Facturation des professionnels en déchèterie	45
6.9	Bilan financier 2023 (en €)	45
6.9.1	Fonctionnement	45
6.9.2	Investissement	45
7	Bilan	46
7.1	Rappel des éléments marquants de 2023	46
7.2	Perspectives pour 2024 en 2023	46
8	Annexes	47
8.1	Eléments de lecture	47

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 - Population (DGF et Insee) par commune	7
Tableau 2 - Tableau de l'organisation de la gestion par flux et par étape	9
Tableau 3 - Tableau des horaires de déchèteries au 1er janvier 2023	11
Tableau 4 - Bilan des formations en 2023	12
Tableau 5 - Bilan des arrêts en 2023	13
Tableau 6 - Bilan de distribution de composteurs	23
Tableau 7 - Tableau des données des principaux flux collectés en déchèteries.....	30
Tableau 9 - Traitement par flux et exploitation	32
Tableau 10 - Illustrations de la filière textile.....	33
Tableau 11 - Comparaison de la production de DMA par habitant (hors gravats)	33
Tableau 12 - Tableau des coûts de la matrice en € HT par habitant par flux.....	37
Tableau 13 - Comparaison des coûts aidés HT par habitant par flux à différentes moyennes.....	38
Tableau 14 - Evolution des coûts aidés HT par habitant par flux.....	38
Tableau 15 - Coûts de la matrice en € HT par tonne par flux.....	39
Tableau 16 - Comparaison des coûts aidés HT par tonne par flux à différentes moyennes.....	40
Tableau 17 - Evolution des coûts aidés HT par tonne par flux.....	40
Tableau 18 - Aides publiques et soutiens.....	43
Tableau 19 - Tableau de grille tarifaire pour les ménages du territoire	43
Tableau 20 - Tarif par type de dépôt selon l'origine du professionnel en 2023	45

LISTE DES FIGURES

Figure 1 - Situation d'OBC en Bretagne et dans le Morbihan	7
Figure 2 - Carte des axes routiers et des zones urbanisées d'OBC.....	7
Figure 3 - Photo du siège d'OBC	8
Figure 4 - Illustration de l'organisation de la collecte et des infrastructures sur le territoire d'OBC ...	10
Figure 5 - Consignes de tri 2023	10
Figure 6 - Organigramme du service en janvier 2023	12
Figure 7 - Illustration des futurs types de colonnes	15
Figure 8 - Illustration d'une carte	16
Figure 9 - Illustration de la communication en déchèterie pour la REP ASL.....	17
Figure 10 - Illustration de la communication en déchèterie pour la REP ABJ	18
Figure 11 - Illustration de la communication de ces filières REP	19
Figure 12 - Illustration du futur Service Déchets.....	20
Figure 13 - 5 zones déployées par étapes	21
Figure 14 - Les différentes phases de la communication	22
Figure 15 - Photos des salons du compostage d'avril 2023	23
Figure 16 - Visuel de l'opération	24
Figure 17 - Evolution des quantités d'ordures ménagères depuis 2017	24
Figure 18 - Comparaison de la production d'OMR.....	25
Figure 19 - Illustration de la composition moyenne d'une poubelle d'OMR d'un habitant d'OBC.....	25
Figure 20 - Evolution des quantités d'emballages et de papiers depuis 2017	26
Figure 21 - Comparaison de la production d'emballages et de papiers.....	26
Figure 22 - Tableau des erreurs de tri de 2023 par nombre d'occurrence	28
Figure 23 - Evolution des quantités de verre depuis 2017	28
Figure 24 - Comparaison de la production de verre	29

Figure 25 - Illustrations du cycle du verre	29
Figure 26 - Répartition des flux en déchèteries	30
Figure 27 - Comparaison des quantités de déchets collectés en déchèteries	31
Figure 28 - Répartition du traitement des déchets collectés sur OBC	34
Figure 29 - Répartition des flux	34
Figure 30 - Explication de la matrice des coûts	36
Figure 31 - Pourcentage du tonnage collecté par flux	37
Figure 32 - Pourcentage des coûts aidés € HT par flux	37
Figure 33 - Comparaison des coûts (€ HT) à la tonne de gestion par flux.....	39
Figure 34 - Graphique de l'évolution des coûts à la tonne de la TGAP par mode de traitement	42
Figure 35 - Graphique de l'évolution des coûts de la TGAP par mode de traitement	42

2 FICHE D'IDENTITÉ DU TERRITOIRE

De L'Oust à Brocéliande Communauté (OBC) a été créé en 2017. La population d'OBC est de 40 339 habitants (INSEE, 2023). OBC résulte de la fusion de 3 communautés de communes :

- Communauté de communes du Pays de Guer,
- Communauté de communes du Pays de La Gacilly
- Communauté de communes du Val d'Oust et de Lanvaux.

Sur les 7 communes du secteur de Guer les compétences collecte et traitement ont été déléguées au SMICTOM Centre Ouest. Elles sont composées de 12 456 habitants (INSEE, 2023).

La collectivité gère la collecte et le traitement des déchets sur les 19 autres communes. **Du fait de cette répartition le présent rapport décrira exclusivement la gestion réalisée sur le secteur des 19 communes.**

Le service est financé par la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM).

Communes	Population DGF 2023	Population INSEE 2023
Augan	1627	1553
Beignon	2039	1998
Bohal	904	865
Carentoir	3318	3120
Caro	1218	1172
Cournon	874	827
Guer	6539	6378
La Gacilly	4298	4079
Lizio	869	755
Malestroit	2656	2564
Missiriac	1228	1201
Monteneuf	822	770
Pleucadeuc	1982	1862
Porcaro	795	755
Réminiac	493	436
Ruffiac	1505	1412
Saint-Abraham	568	543
Saint-Congard	896	815
Saint-Guyomard	1494	1430
Saint-Laurent-sur-Oust	429	399
Saint-Malo-de-Beignon	577	566
Saint-Marcel	1198	1161
Saint-Martin-sur-Oust	1484	1316
Saint-Nicolas-du-Tertre	531	474
Sérent	3406	3223
Tréal	747	665
Total	42497	40339

Tableau 1 - Population (DGF et Insee) par commune



Figure 1 - Situation d'OBC en Bretagne et dans le Morbihan

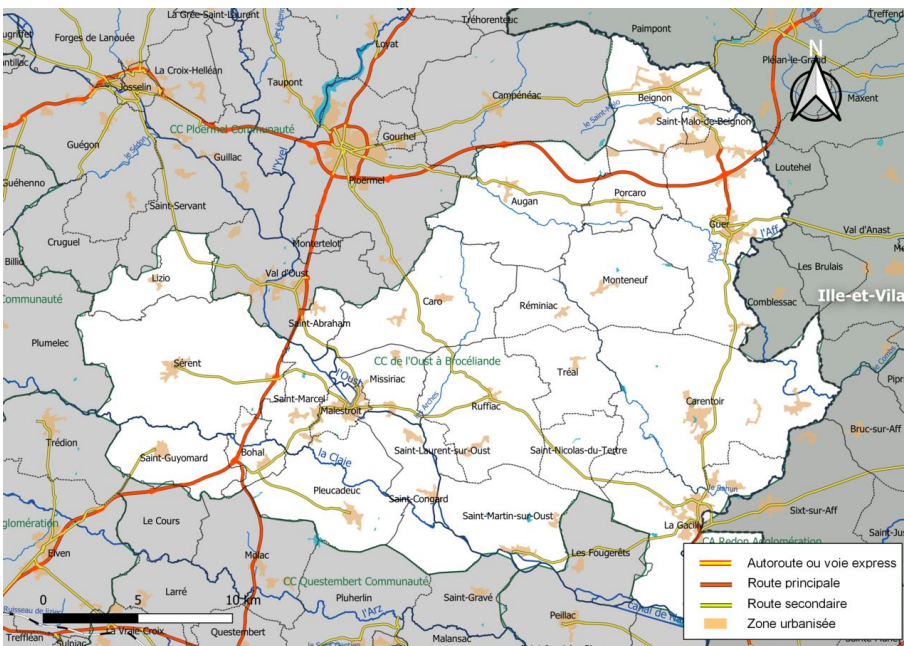


Figure 2 - Carte des axes routiers et des zones urbanisées d'OBC

3 CONTEXTE ET ORGANISATION DU SERVICE PRÉVENTION ET GESTION DES DÉCHETS

3.1 ACCUEIL TÉLÉPHONIQUE ET PHYSIQUE

L'accueil principal des usagers est situé au siège d'OBC à Malestroit situé au Parc d'Activité Tirpen, La Paviotaie, 56140 Malestroit. L'accueil s'y effectue du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h sauf les lundis uniquement le matin et les vendredis où l'accueil ferme à 16h30. Le service est aussi composé de 2 centres techniques situés à St Marcel et à La Gacilly depuis 2017. L'accueil aux services techniques se fait uniquement sur rendez-vous.

Commenté [KH1]: Supprimer La Paviotaie puisque tu indiques les centres techniques dont celui de St Marcel



Figure 3 - Photo du siège d'OBC

3.2 MOYENS MATÉRIELS

Les moyens matériels du service sont les suivants :

- 2 centres techniques
- 3 déchèteries
- 2 plateformes de dépose à plat
- 2 aires de lavage
- 6 bennes de collecte des déchets
- 3 porteur multiservices ampli roll dont 2 munis d'une grue
- 2 véhicules légers de service
- 30 caissons de déchèteries
- 1 caisson compacteur
- 1 manitou



117 272L de gazole consommé (-6%) : consommation en baisse part rapport à celle de l'année

2022 (elle s'explique par la réduction de la gestion des bas de quais en régie.

3.3 ORGANISATION DE LA COLLECTE

		OM		Emballages		Papiers	Verre
		Secteur Malestroit	Secteur La Gacilly	Secteur Malestroit	Secteur La Gacilly		
Pré-collecte	Mode de pré-collecte	PC et PAV	PAP	PC et PAV	PAP	PAV	PAV
	Nombre de contenants	1163 bacs collectifs 55 colonnes		1044 bacs collectifs 56 colonnes		89 colonnes	139 colonnes
Collecte	Fréquence de collecte	C1	C0,5	C0,5	C0,5	C0,5	C0,5
	Fonctionnement	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Prestation
Transfert		Centre de transfert SITTOMMI - Josselin		Centre de transfert SITTOMMI - Josselin	-	-	
Traitement	Tri	-	-	Centre de tri TRIVALO PAPREC - Rheu (35)	Centre de tri TRIVALO PAPREC - Rheu (35)	Centre de tri TRIVALO PAPREC - Rheu (35)	
	Valorisation matière	-	-	-	-	Cellulose de la Loire - Allaire (56)	-Entreprise Josse – Ploërmel (56)
	Valorisation énergétique	UVE SITTOMMI - Pontivy (56)		-	-	-	-
	Enfouissement	-		-	-	-	-

Tableau 2 - Tableau de l'organisation de la gestion par flux et par étape

PC = Points Collectifs (composés de bacs 4 roues au moins 1 OM et 1 Emballage)

PAV = Points d'Apports Volontaires (composés d'au moins 1 colonne à Verre)

C0,5 = Collecte 1 semaine sur 2

C1 = Collecte hebdomadaire



Figure 4 - Illustration de l'organisation de la collecte et des infrastructures sur le territoire d'OBC



Figure 5 - Consignes de tri 2023

3.4 ORGANISATION DES DÉCHÈTERIES

3.4.1 Déchets acceptés

- Le Carton
- Le bois
- Les végétaux
- Le verre
- Les encombrants
- Le gravât
- La ferraille
- Les piles Les batteries
- L'huile minérale
- L'huile végétale
- Les déchets dangereux
- Les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)
- Le textile
- Les pneus
- Le mobilier (uniquement à Sérent et Ruffiac)
- Les batteries
- Les déchets d'activités de soins à risques infectieux
- Les Capsules Nespresso (uniquement à Sérent)
- Les cartouches d'encre
- Les lampes
- Les batteries
- Les jouets
- Les articles de bricolages et de jardinage thermique et non thermique
- Les articles de sport et de loisirs

3.4.2 Horaires des déchèteries

	CARENTOIR PA DE L'ÉPINE	RUFFIAC LA LANDE DES ARCHES	SERENT PA DU GROS CHÊNE
LUNDI	13h30 - 18H	Fermée	13h30 - 18H
MARDI	13h30 - 18H	9h - 12h	Fermée
MERCREDI	13h30 - 18H	Fermée	9h - 12h 13h30 - 18H
JEUDI	13h30 - 18H	9h - 12h	Fermée
VENDREDI	9h - 12h 13h30 - 18H	Fermée	9h - 12h 13h30 - 18H
SAMEDI	9h - 12h 13h30 - 18H	9h - 12h 13h30 - 18H	9h - 12h 13h30 - 18H
TEMPS D'OUVERTURE HEBDOMADAIRE	33H	13H30	27H

Tableau 3 - Tableau des horaires de déchèteries au 1er janvier 2023

Du fait de la fermeture de Carentoir pour réhabilitation, commençant en juillet 2023, les horaires de la déchèterie de Ruffiac ont été étendus. Suite à la reprise en régie des hauts de quais de déchèterie à partir du 1^{er} janvier 2024 les horaires des déchèteries vont être modifiés.

3.5 COMPÉTENCE TRAITEMENT

Le service public d'élimination des déchets des ménages se compose de deux missions, la collecte et le traitement, qui peuvent être exercés par une même entité mais qui sont très souvent partagés entre deux collectivités. C'est le cas sur OBC pour la compétence « traitement et valorisation des OMR et tri des produits recyclables » qui a été déléguée au SIT TOM-MI.

Le SIT TOM-MI regroupe 6 intercommunalités :

- Roi Morvan Communauté
- Pontivy Communauté
- Centre Morbihan Communauté
- Baud Communauté
- Ploërmel Communauté
- De l'Oust à Brocéliande Communauté

Et son territoire rassemble 100 communes composées de 185 000 habitants.

3.6 ORGANIGRAMME EN JANVIER 2023

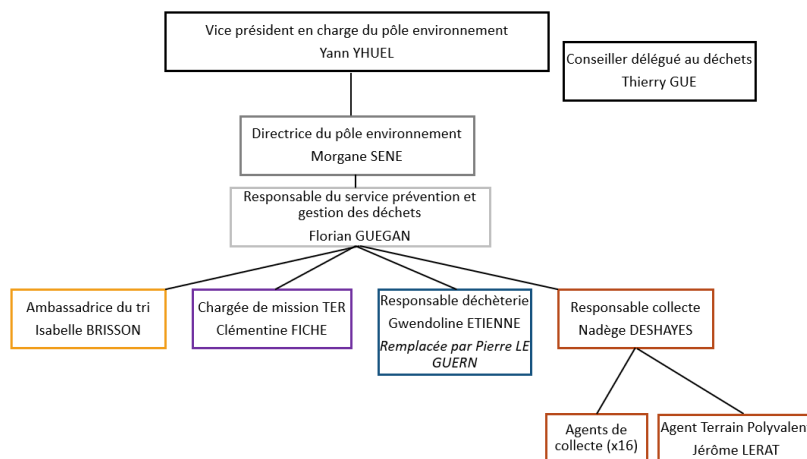


Figure 6 - Organigramme du service en janvier 2023

3.7 BILAN FORMATIONS 2023

Tableau 4 - Bilan des formations en 2023

Type de formation	2022	2023
Formation de professionnalisation :	Agent B : 1 agent pour 2 jours	Catégorie B : 1 agent pour 0,5 jours
	Agent C : 1 agent pour 2 jours	Catégorie C : 1 agent pour 2 jours
Formation statutaire (intégration) :	Agent C : 2 agents pour 10 jours	Catégorie C : 5 agents pour 25 jours

3.8 BILAN ARRÊTS 2023

Tableau 5 - Bilan des arrêts en 2023

Type d'arrêt et durée	2022	2023
Accident du travail (ATTR)	425	102
Congé Paternité (1enf. : 11 J) (EFP2)	25	25
Maladie Ordinaire (CMMO)	275	536
Accident de trajet (ATTJ)	66	1
Maladie professionnelle (ATMP)	39	260
Total général	830	924

Une augmentation de 94 jours d'arrêts (+11%) est constatée en 2022 et 2023, elle est portée essentiellement par l'augmentation de la maladie ordinaire (+57%) alors que les maladies professionnelles et accidents sont en diminutions (-22%).

Commenté [PLG2]: J'ai plutôt l'impression que « Maladie professionnelle » c'est en augmentation non ?

4 LES FAITS MARQUANTS EN 2023

4.1 LA POLITIQUE DE PRÉVENTION DES DÉCHETS

OBC est un territoire engagé dans la prévention des déchets. En effet depuis 2019, OBC a adopté son Plan Local pour la Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA). En parallèle OBC s'est engagé dans un projet innovant : faire d'OBC un Territoire Economie en Ressources (TER). Ce projet TER permet à OBC de missionner une chargée de mission TER pour l'aider dans sa transition.

Pour mobiliser les habitants du territoire à pérenniser leur geste de tri, des rappels des consignes de tri et des informations pratiques, sont régulièrement transmis par le biais des bulletins municipaux et du site internet d'OBC.



Ces actions ont contribué à réduire la part d'ordures ménagères dans nos poubelles, permettant ainsi de ne pas produire 4 194 tonnes d'OMR et d'éviter 508 146 € de coûts de traitement d'OMR.

4.2 TERRITOIRE ECONOMIE EN RESSOURCES

Le programme Territoire Economie en Ressources a réalisé différentes actions :

3 points d'apports volontaires pour les biodéchets installés sur les communes de Malestroit, La Gacilly et Carentoir.

Des établissements de restauration collective ont été accompagnés dans une démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire et de compostage (collège de Malestroit, restaurant scolaire, ...).

Accompagner 3 professionnels pour instaurer une collecte des biodéchets.

Un partenariat avec le SITTOM-MI a permis l'émergence de l'opération « Défi éco-gestes ». Au total 84 foyers ont participé à cet accompagnement qui se terminera fin 2023. Parmi les gestes les plus sélectionnés depuis février 2023 :

- installation de mousseurs sur les robinets pour faire des économies d'eau,
- l'utilisation régulière des produits Ecolabellisés (produits d'entretien, d'hygiène...),
- éteindre ou débrancher les appareils électriques non utilisés, au lieu de les laisser en veille.
- dépôt des déchets alimentaires dans un PAV biodéchets,

Organisation de 5 bourses d'échanges

Une plaquette d'information sur le tri à la source des biodéchets à destination des professionnels a été réalisée.

4.3 DES CHOIX SIGNIFICATIFS D'ÉVOLUTION DU SERVICE

En 2022, le conseil communautaire a délibéré plusieurs changements importants :

- Le passage à un nouveau mode de financement : une tarification incitative,
- L'harmonisation de la collecte,
- La reprise en régie de la gestion des hauts de quais de déchèterie,

- Le passage en prestation de la gestion des bas de quais de déchèterie,
- L'arrêt de la collecte des non-ménages produisant plus de 1500 L d'ordures ménagères par semaine à partir de 2025.

Le choix d'un passage à une tarification incitative s'est notamment effectué pour permettre aux usagers du service de mieux connaître leur production de déchets et ainsi maîtriser leur production et leur facture de déchets. Cette tarification est plus juste et les territoires voisins l'ont déjà appliquée : Redon Agglomération, Questembert Communauté, le SMICTOM Centre Ouest. Le travail sur les éléments de cette tarification incitative a commencé en 2023 et il se poursuivra en 2024 et 2025 pour une phase de tarification à blanc durant le second semestre de 2025 et enfin une application du nouveau mode de tarification en 2026.

L'harmonisation de la collecte était obligatoire pour harmoniser la tarification sur le territoire. Les élus ont choisi de collecter les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) en Point d'Apport Volontaires (PAV) sur tout le territoire. Ces PAV se matérialiseront par des colonnes aériennes, semi-enterrées et enterrées avec un système de contrôle d'accès à carte pour comptabiliser les apports. Les emballages et papiers seront désormais collectés ensemble dans des bacs individuels que posséderont tous les foyers. Ces bacs individuels seront collectés par le service d'OBC sur des points de rassemblements de bacs.



Figure 7 - Illustration des futurs types de colonnes

La gestion des déchèteries évolue aussi. Le marché de gestion des hauts de quais de déchèterie a été relancé en 2022 à un coût significativement plus élevé (+30%). Ainsi au 1^{er} janvier 2024 les hauts de quais de déchèteries seront gérés en régie afin de limiter ces coûts et d'améliorer l'accueil des usagers. La gestion des bas de quais de déchèterie va être effectuée en prestation car les coûts sont moins importants en prestation qu'en régie.

Les collectivités ont l'obligation de collecter les déchets ménagers mais pas les déchets des non-ménagers, ainsi les collectivités fixent librement la limite de ses prestations auprès des non-ménages. Un seuil de collecte des non-ménages a donc été introduit pour le 1^{er} janvier 2025. A partir de cette date les professionnels ne seront plus collectés s'ils produisent plus de 1500 L d'OMR par semaine. En effet ils sont retirés de la collecte car ces collectes sont très coûteuses pour la collectivité et parce que les quantités collectées ne correspondent pas aux prix payés.

4.4 UNE IMPORTANTE BAISSÉ DES QUANTITÉS DE DÉCHETS APPORTÉES EN DÉCHÈTERIES GRÂCE À LA MISE EN PLACE DU CONTRÔLE D'ACCÈS AU 1ER JANVIER 2023

La communauté de communes a voté la mise en place d'un système de contrôle d'accès en déchèterie effectif à partir du 1 janvier 2023. Ainsi les agents de la collectivité ont été mis à contribution pour distribuer ces cartes d'accès à tous les foyers du territoire ainsi que pour mettre à jour la base de données de facturation REOM.

Différentes permanences de distribution des cartes à la population ont été tenues :

- Durant l'été 2022, via des formulaires en ligne
- Les deux premières semaines d'octobre 2022, des permanences ont été tenues sur les 3 déchèteries en même temps : les lundis, mercredis et samedis.
- De mi-octobre à début décembre 2022, des permanences ont été tenues dans chacune des 19 communes concernées, plusieurs permanences selon la taille des communes.



Figure 8 - Illustration d'une carte

Ces distributions ont permis de donner plus de 7 602 cartes aux foyers du territoire.



En 2023, 4636 cartes ont été distribuées.

Les déchèteries de Sérent et Ruffiac ainsi que la plateforme de Sérent ont été équipées fin 2022 et le contrôle d'accès a été déclenché le 1^{er} janvier 2023. La déchèterie de Carentoir sera équipée en 2024 après sa réhabilitation.

4.5 DÉBUT DE LA RÉHABILITATION DE LA DÉCHÈTERIE DE CARENTOIR

Le 10 juillet 2023 la déchèterie de Carentoir a fermé ses portails pour être entièrement réhabilitée pendant 1 an. Les objectifs sont d'agrandir la déchèterie, le mettre en conformité avec la réglementation, la modernisées et d'installer le système de contrôle d'accès comme sur les autres déchèteries.

Sur près de 10 000 m², la nouvelle déchèterie va proposer le tri de 17 flux différents : métaux, cartons, mobilier, bois, déchets non recyclables, gravats, végétaux, verre, papiers, textiles, DEEE (déchets d'équipements électriques et électroniques), huile de vidange, lampes, batteries, piles et accumulateurs, plâtre, déchets dangereux. En plus de ces filières habituelles, le site est dimensionné de manière à pouvoir accueillir de nouveaux matériaux à recycler comme les plastiques durs, le polystyrène ou encore les films plastiques. Les nouvelles filières mises en place permettent de valoriser 70% des apports en déchèteries par le recyclage, la valorisation matière (végétaux notamment) et le réemploi.

De nouveaux locaux seront créés au niveau de la plateforme haute, au centre de la déchèterie. Ils seront destinés au personnel (bureaux, vestiaires, sanitaires) ainsi qu'au regroupement de certains déchets : locaux de collecte des DDS, DEEE, réemploi et « REP » (reprise des Articles de Bricolage et de Jardin (ABJ), les Articles de Sport et de Loisirs (ASL) et des Jeux et Jouets (JJ)). La surface d'emprise de l'ensemble de ces nouveaux locaux sera d'environ 140 m².

Ce nouvel équipement offrira de larges aires de circulation et des voies pour les engins d'exploitation dissociées de celles réservées aux particuliers. Pour faciliter les manœuvres des remorques, les gravats

et les végétaux (50% des apports), pourront- être déposés directement au sol dans des alvéoles spécifiques. Les autres flux seront à trier dans les bennes installées sur une voie distincte, en haut de quai, et munies de garde-corps pour éviter le risque de chute.

Afin d'aller encore plus loin dans sa politique de réduction des déchets, OBC a prévu un espace de plus de 30 m2 uniquement dédié au réemploi. Le local permettra aux usagers de déposer des objets en bon état dont ils n'ont plus l'utilité pour qu'ils puissent connaître une seconde vie.

4.6 MISE EN PLACE DE NOUVELLES FILIÈRES REP ET DE NOUVELLES FILIÈRES DE REVALORISATION DE MATIÈRES

De nouvelles filières de Responsabilités Élargies du Producteur ont vu le jour en déchèteries pour mieux encore plus trier ses déchets et réduire les tonnages enfouis.

Le principe fondamental des filières REP repose sur le fait que les producteurs doivent assurer le financement et/ou l'organisation de la collecte et du traitement des déchets, issus des produits qu'ils mettent sur le marché (site du gouvernement, 2024).

Ainsi les producteurs sur le marché de produits doivent contribuer à la gestion des déchets générés.

4 nouvelles filières REP ont été mis en place en 2023 sur OBC :

4.6.1 Les articles de sports et de loisirs | ASL

Les Articles de Sport et de Loisirs sont des équipements utilisés dans le cadre d'une activité sportive ou d'un loisir de plein air ; incluant les accessoires et les consommables. Vous disposez de bornes sur les déchèteries de Sérent et Ruffiac.

La filière est organisée grâce à l'éco organisme ECOLOGIC.



Figure 9 - Illustration de la communication en déchèterie pour la REP ASL

4.6.2 Les Articles de Bricolages et Jardin Thermiques | ABJ Thermique

Sont concernés les articles de bricolage et de jardin thermiques, leurs accessoires et consommables. A noter : Tout matériel déposé, doit au préalable, être vidé de tout liquide (Huiles et carburant).

La filière est organisée grâce à l'éco organisme ECOLOGIC.



Figure 10 - Illustration de la communication en déchèterie pour la REP ABJ

4.6.3 Les Objets et matériaux de la maison (Jouets et Articles de Bricolages et de Jardinage non Thermiques)

Ces objets et matériaux de la maison rassemblent plusieurs types d'objets :

- le mobilier de maison (incluant la literie),
- les articles de bricolages et de jardin non thermiques (ABJ non Thermique),
- et les jouets.

Ils seront collectés sur vos déchèteries dans 3 contenants :

- une benne pour les objets de la maison uniquement en bois,
- une benne pour les objets de la maison qui possèdent plusieurs matériaux,
- un porte sac pour y mettre les couettes, coussins, oreillers, sacs de couchage, rideaux, peluches.

La filière est organisée grâce à l'éco organisme ECOMAISON



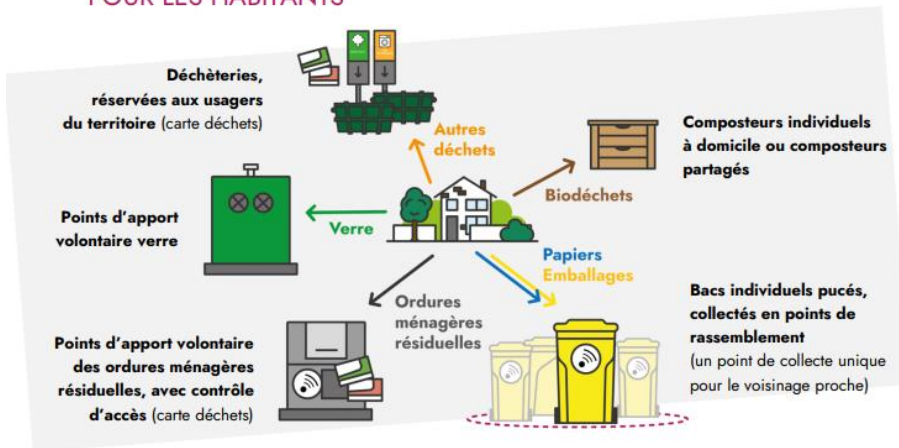
Figure 11 - Illustration de la communication de ces filières REP

4.7 TRAVAIL DE MISE EN PLACE DU NOUVEAU SCHÉMA DE COLLECTE AVEC LES COMMUNES

Le futur système de collecte délibéré a été le suivant :

- Les OMR en PAV sur tout le territoire avec des PAV matérialisés par des colonnes aériennes, semi-enterrées et enterrées
- Les emballages et papiers, sur tout le territoire, collectés ensemble dans des bacs individuels que posséderont tous les foyers. Ces bacs individuels seront collectés par le service d'OBC sur des points de rassemblements de bacs.

LE FUTUR SERVICE DÉCHETS POUR LES HABITANTS



Nouveau !

1. Des points d'apport volontaire (PAV) partout sur le territoire
2. Des PAV (aériens, semi-enterrés ou enterrés) équipés d'un contrôle d'accès
3. Accessibles avec la carte déchets, la même que pour les déchèteries
4. Les sacs d'ordures ménagères résiduelles de 50 litres maximum

Nouveau !

1. Les emballages et papiers : triés ensemble
2. Des bacs pucés distribués aux usagers. Leur volume est adapté à la taille du foyer : 240 litres (pour 3 personnes et moins) ou 360 litres (pour 4 personnes et plus)
3. Collectés tous les 15 jours en points de rassemblement

Figure 12 - Illustration du futur Service Déchets

Afin de choisir les emplacements de PAV sur tout le territoire le service déchets avait sollicité les 19 communes en 2022 pour proposer des emplacements. En 2023, il a fallu aller sur chaque point avec les communes pour examiner la faisabilité de la collecte en camion grue. De fin mars à mi-juillet le service a rencontré les 19 communes et choisis les PAV avec elles.

En parallèle, durant le 2nd trimestre 2023 un marché d'achat de fourniture pour la précollecte a été rédigé, publié et attribué. Les lots étaient les suivants :

- Lot 1 : Fourniture et livraison de bacs avec puces de 240L, 340L et 770L et accessoires ; reprise éventuelle de bacs ; fourniture et livraison d'abri bac
- Lot 2 : Fourniture, livraison et installation de colonnes aériennes
- Lot 3 : Fourniture, livraison et installation de colonnes semi-enterrées
- Lot 4 : Fourniture, livraison et installation de colonnes enterrées
- Lot 5 : Contrôle d'accès sur colonnes ou sur abri bac
- Lot 6 : Fourniture de sondes avec logiciel de télérelève permettant de générer des tournées
- Lot 7 : Systèmes de lecteur de puces pour camion benne (BOM)
- Lot 8 : Modification peigne simple chaise en double chaise sur 2 BOM

Durant le 3^{ème} trimestre 2023, un marché de travaux de génie civil pour les PAV semi-enterrés et enterrés a été rédigé, publié et attribué.

Fin 2023, le planning du déploiement du nouveau schéma de collecte a été phasé en 5 étapes illustrées ci-dessous :

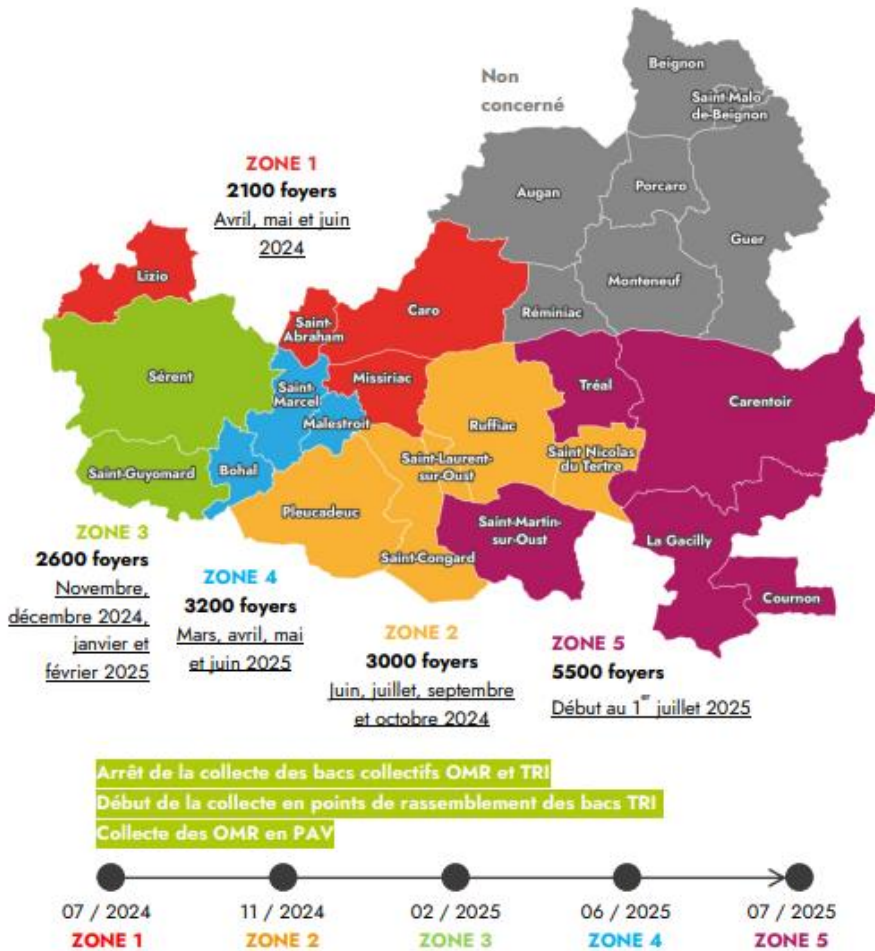


Figure 13 – 5 zones déployées par étapes

4.8 DÉFINITION D'UN PLAN DE COMMUNICATION POUR DÉPLOYER LE NOUVEAU SCHÉMA DE COLLECTE ET LE NOUVEAU MODE DE TARIFICATION

Une agence de communication spécialisée en déchets a été recrutée durant le dernier trimestre de l'année 2023 pour aider à établir un plan de communication, concevoir des outils de communication et conseiller le service.

Durant les 2 derniers mois de 2023 un plan de communication du déploiement du nouveau schéma de collecte et du nouveau mode de communication a été délibéré.

Le Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) s'est vu renommé en Redevance Service Déchets pour les années futures dans le but d'apporter une cohérence entre le titre de la facture et le service payé en face.

4 phases de communication ont été définies :

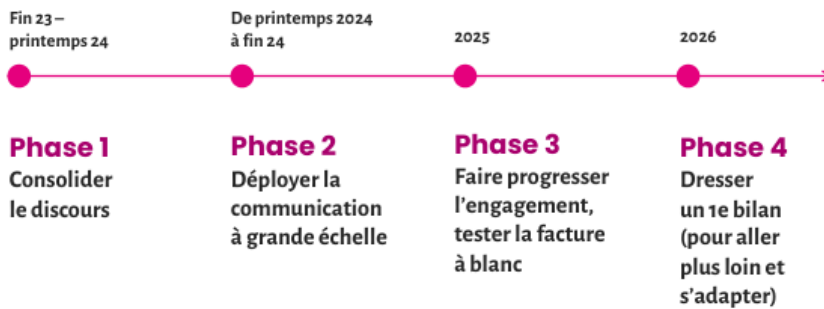


Figure 14 - Les différentes phases de la communication

4.9 AUTRES FAITS MARQUANTS :

Durant la fin d'année 2023, la reprise en régie des hauts de quai au 1^{er} janvier 2024 a été préparée.

Une nouvelle grille tarifaire de redevance des professionnels commune aux 2 anciens territoires avait été définie fin 2022 pour être appliquée en 2023. Cette grille tarifaire a nécessité une mise à jour de la base de données des professionnels. Cette mise à jour s'est effectuée pendant plusieurs mois en 2023 à partir de la base de données de la chambre de commerce et d'industrie et également à travers le recrutement d'une saisonnière pendant 1 mois.

5 INDICATEURS TECHNIQUES

5.1 POPULATION DE RÉFÉRENCE

La population de référence utilisée est celle fournie par SINOE (Outil d'analyse destiné aux collectivités afin de les aider à optimiser leur politique de gestion des déchets ménagers et améliorer leur service). Cette population est recalculée annuellement et l'estimation est basée sur la population INSEE de l'année n-3 avec application d'un taux d'évolution entre les années n-2 et n-1.

Population 2023

- Sur tout OBC : **41 034** habitants.
- Hors secteur de Guer : **28 613** habitants.

Toutes les données qui suivent seront uniquement hors secteur de Guer.

5.2 PRÉVENTION ET SENSIBILISATION

5.2.1 De plus en plus de composteurs distribués

OBC a poursuivi les distributions de composteurs. En 2023, 1000 personnes ont été formées et ont reçu un composteur. C'est 136% de plus qu'en 2022 (423 composteurs avaient été distribués).

Tableau 6 - Bilan de distribution de composteurs

Année	2021	2022	2023
Nombre de composteurs	248	423	1000

2 salons du compostage ont été organisés : le 8 avril à Pleucadeuc et le 15 avril à Carentoir. Ces salons ont eu un fort succès : 258 composteurs ont été distribués à Pleucadeuc et 116 à Carentoir soit 372 composteurs.



Figure 15 - Photos des salons du compostage d'avril 2023

5.2.2 Le réemploi se poursuit

Le partenariat mis en place avec l'association Rouages via la signature d'une convention pour formaliser l'exploitation d'un caisson de réemploi en déchèterie de Sérent s'est poursuivi.

i 6,489 Tonnes de déchets évités par l'association Rouages

5.2.3 Opération Sapin Zéros Déchets

Cette opération consistait à venir broyer vos sapins de Noël sur toutes les communes volontaires pour ainsi réduire les déchets verts et utiliser le broyat de sapin. Ainsi 67 personnes ont pu être sensibilisées au broyage. Plus de 400 sapins ont été broyés (+25% par rapport à 2021).

i 2,8 tonnes de sapins ne sont pas passés par les déchèteries.



Figure 16 - Visuel de l'opération

5.3 COLLECTE

5.3.1 Des tonnages d'OMR collectées en baisse

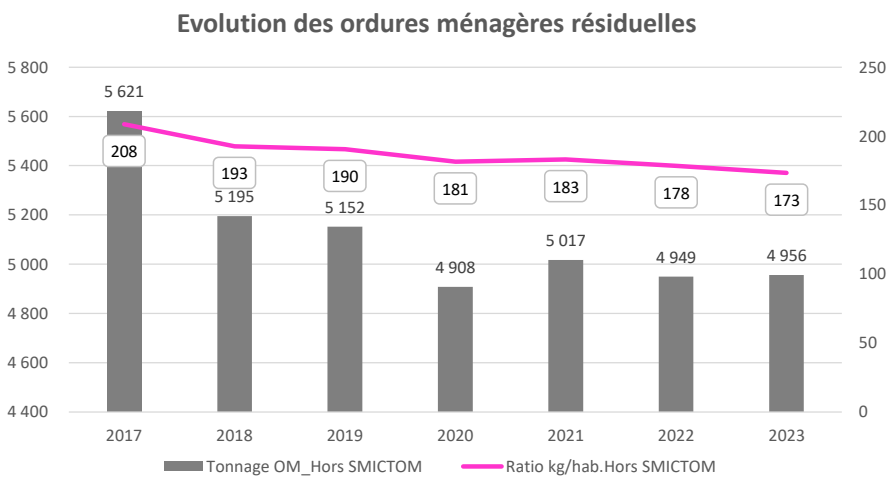


Figure 17 - Evolution des quantités d'ordures ménagères depuis 2017

i 4 956 tonnes d'OMr collectées soit 173 kg/hab/an.

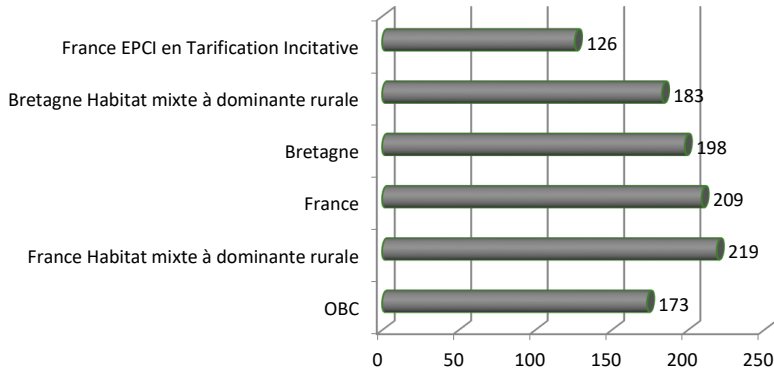


Figure 18 - Comparaison de la production d'OMR

- La production d'ordures ménagères résiduelles sur OBC a diminué entre 2022 et 2023 entre performance en kg / hab. / an : **3% en moins**.
- Cette production est inférieure à celle de la moyenne bretonne (198 kg/hab/an) et légèrement inférieure à celle des EPCI de même typologie d'habitat (rural dispersé), 183 kg/hab/an.

5.3.2 Une grande part de déchets recyclable encore dans les OMR

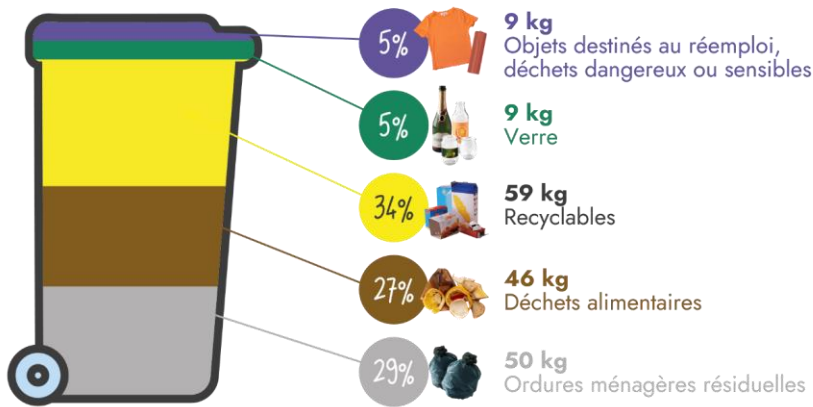


Figure 19 - Illustration de la composition moyenne d'une poubelle d'OMR d'un habitant d'OBC

Le SITTOM-MI a réalisé des caractérisations des poubelles d'OMR des habitants. Il reste encore 71% de la poubelle qui devrait être trié dans le bac jaune, dans un composteur, en colonne à verre ou en déchèteries.

5.3.3 Une poursuite de l'augmentation des tonnages d'emballages et de papiers

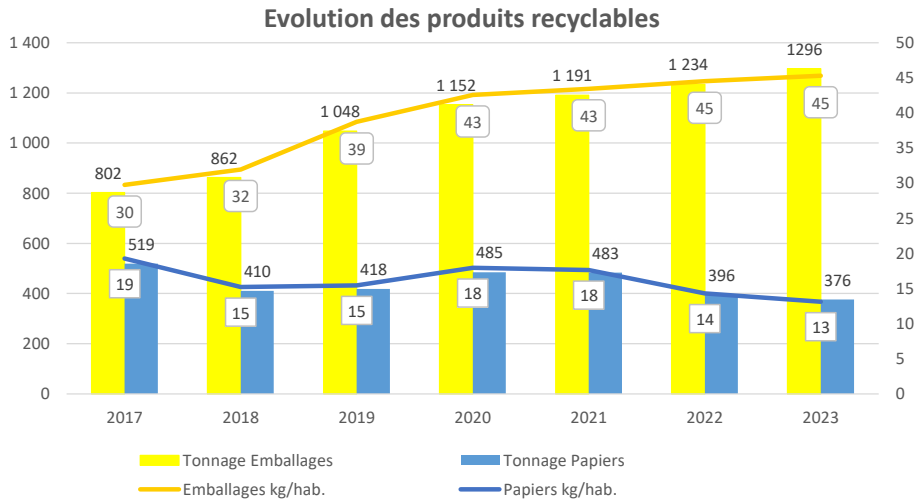


Figure 20 - Evolution des quantités d'emballages et de papiers depuis 2017

1 672 tonnes d'emballages et de papiers ont été collectées en 2023 soit **58 kg/habitant/an**.

L'augmentation des performances de collecte d'emballages et de papiers est de **19%** par rapport à 2017.

- 49 kg/an/hab (2017) ➔ **58 kg/an/hab (2023)**

5.3.4 Analyse des emballages collectés au centre de tri

Production emballages/papier (multi) en kg/hab/an

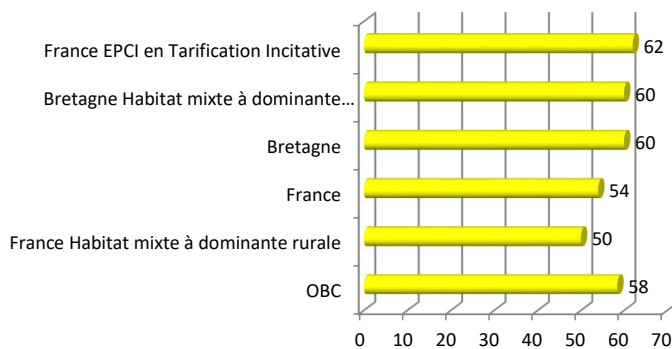


Figure 21 - Comparaison de la production d'emballages et de papiers

1 657 tonnes d'emballages et de papiers ont été collectées en 2023 soit **58 kg/hab/an** plaçant OBC à un taux de collecte supérieur à la moyenne française mais inférieur aux taux de la Bretagne et des collectivités en Tarification incitative en France (respectivement **60 kg/hab/an** et **62 kg/hab/an**).

Ces tonnes ont été triés sur le centre de tri du Rheu et expédiés chez les repreneurs.

Le taux de refus moyen des emballages et papiers reçu d'OBC a augmenté en 2023 : **27% des emballages sont refusés par le centre de tri**. En 2022 ce taux de refus était de 26,4%, en 2021 : 25,2% et en 2020 : 23,3%.

Ces erreurs de tri coûtent cher. En effet, elles sont d'abord collectées avec les emballages puis triées en centre de tri puis transportées pour être incinérées ou enfouies. Le coût de traitement est donc doublé : tri puis incinération/enfouissement.

Voici une liste non exhaustive des erreurs de tri identifiées lors des caractérisations des emballages d'OBC collectés au cours de l'année 2023 :

Catégorie	% occurrence
Objets divers plastique : pot de fleurs, gaine, boîtier, charlotte de protection, brosse à dent, ustensile cuisine, assiette, cartouche de filtre à eau, boîte Tupperware, couvercle, stylo, feutres, Playmobil, sac, raquette, ballon, balle de bowling, déguisement, cagette, sacoche, rouleau pour enlever la poussière, cassette, pot, décoration, plante, tong, DVD, manche à balai, tapis de douche, filtre, brosse, gant de sport, seringue	17,1%
Éléments mixtes : tuteur, cartouche de fusil	1,5%
OMR combustible (objet sans plastique) : Bois, Linoléum, pinceau, sangle, silicone, papier à poncer, couverts en bois, joint orange, sac en jute, boîte, morceau de meuble, cagette	9,5%
Objet Métal : Cerclage en fer, brosse métallique, morceau de fer, couverts, tasse, casserole	3,5%
Objet/morceau plastique, Non identifié	2,0%
Objet en verre	0,5%
SOMME : Objets (OMR)	34,2%
OMR : Coton-tige, couches, textiles sanitaires, rasoirs homme, lingette, serviette en papier, papier cadeau craquant, nappe en papier, encens, stylet Lantus	7,5%
Sac OMR	6,0%
Sac de SDB et de détrit	2,5%
Masque médical	1,0%
Gant : latex, plastique	1,0%
Bureautique : Stylo, feutre	2,0%
Os	0,5%
SOMME OMR	20,6%
Essuie-tout & Serviette en papier	3,0%
Organique : Restes alimentaires, épiluchures, coquilles	6,0%
Pain	2,0%
Aliments : Pizza, saucisson	0,0%
Déchets verts : plante fanée	0,5%
Filtre avec marc de café	0,5%
SOMME Organique	12,1%
TLC Autres et autres textiles : Chaussette, legging, tee-shirt, pull, jogging, torchon	11,6%
Chaussures, Chausson	1,5%
SOMME Matière textile et accessoire	13,1%
Verre : Pot en verre et bouteille en verre	7,0%
SOMME Verre	7,0%
Emballage plein ou 1/2 plein : Bouteilles, Sachets de sauce individuel, Chocolats individuels	7,0%
SOMME Emballage plein	7,0%

Emballages et papier souillés ou avec restes alimentaires	1,5%
Emballages imbriqués	0,5%
Emballages : carton, papier mouillés	0,5%
SOMME Emballages	2,5%
D3E : allume gaz, sono, télécommande...	3,0%
Médicament	0,5%
SOMME Déchets dangereux	3,5%
	100,0%

Figure 22 - Tableau des erreurs de tri de 2023 par nombre d'occurrence

Le coût de ces erreurs de tri en 2023 est estimé à 188 000 €.

5.3.5 Une stabilisation des tonnages collectés de verre

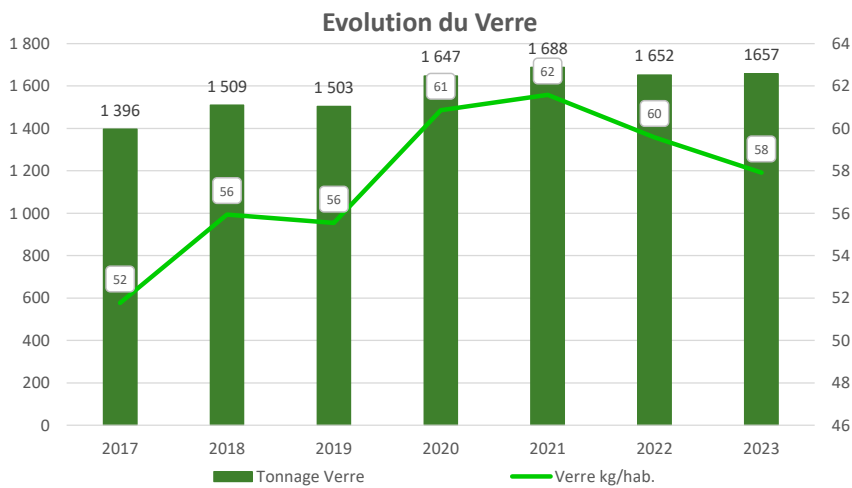


Figure 23 - Evolution des quantités de verre depuis 2017

1 657 tonnes de verre ont été collectées en 2023 soit **58 kg/habitant/an**.

L'augmentation de la collecte du verre est de **12%** par rapport à 2017.

52 kg/an/hab (2017) ➔ **58 kg/an/hab (2023)**

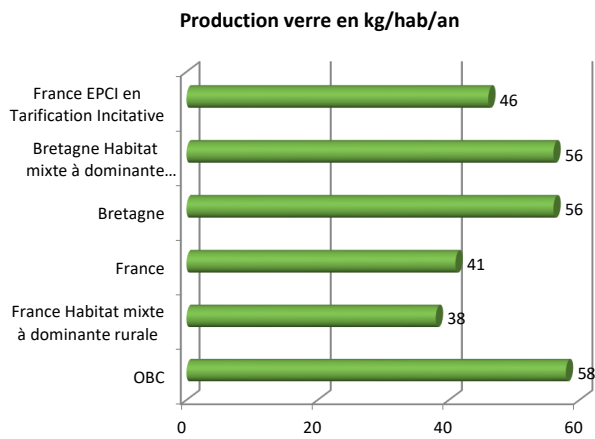


Figure 24 - Comparaison de la production de verre

Après avoir été collecté ce verre a été emmené à l'entreprise Josse à Ploërmel, puis envoyé à des verriers. Le verre est transformé en calcin puis traités pour refaire des emballages en verre.

i Après transformation le verre peut à nouveau être utilisé pour en faire un emballage et ce cycle peut se reproduire à l'infini !



Figure 25 - Illustrations du cycle du verre

5.4 DÉCHÈTERIES

5.4.1 Répartition des flux

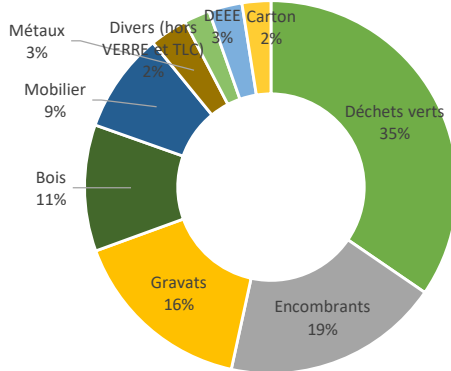


Figure 26 - Répartition des flux en déchèteries

	Tonnage 2023	%	kg/hab	Tonnage 2022	%	kg/hab
Déchets verts	3 000	35%	105	4 343	40%	157
Encombrants	1 637	19%	57	2 255	21%	81
Gravats	1 392	16%	49	1 734	16%	63
Bois	952	11%	33	966	9%	35
Mobilier	754	9%	26	577	5%	21
Métaux	284	3%	10	379	3%	14
Divers (hors VERRE et TLC)	195	2%	7	193	2%	7
DEEE	251	3%	9	285	3%	10
Carton	217	2%	8	254	2%	9
TOTAL	8 682	100%	303	10 986	100%	396

Tableau 7 - Tableau des données des principaux flux collectés en déchèteries

8 682 tonnes de déchets ont été apportées sur les déchèteries, soit **303 kg/hab/an** (-21% par rapport à 2022 en tonnage). Cette différence s'explique par la mise en place du contrôle d'accès en déchèterie et la fermeture de la déchèterie de Carentoir. Le contrôle d'accès a permis de limiter l'accès aux usagers du territoire qui paient la redevance déchets à OBC.

Hors gravats le tonnage est de 7 290 tonnes et la performance est de 255 kg / hab.

Cette performance (hors gravats) est inférieure à la moyenne régionale (340 kg/hab/an*) mais supérieure à la moyenne nationale pour un habitat mixte rural (223 kg/hab/an*).

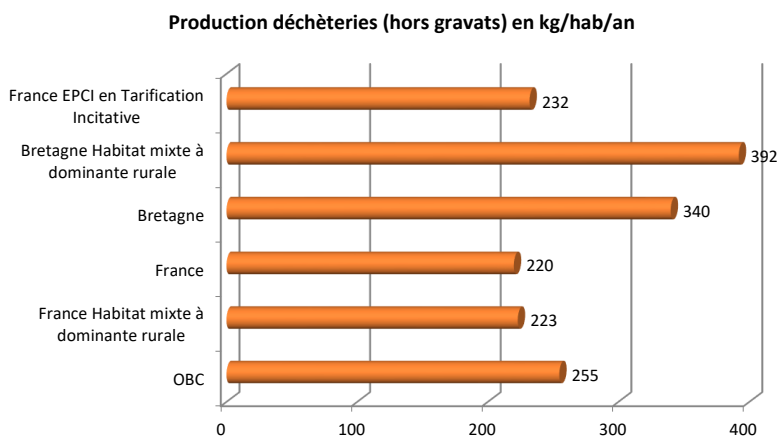


Figure 27 - Comparaison des quantités de déchets collectés en déchèteries

Les principaux flux : déchets verts, encombrants, gravats et bois ; **représentent à eux seuls 80% des tonnages collectés en déchèterie.**

5.4.2 Utilisation des déchèteries

121 000 passages ont été comptabilisés en déchèterie en 2022 par TRIBORD le prestataire de gestion des hauts de quais.

En 2023, 60 937 passages ont été comptabilisés par le système de contrôle d'accès (la déchèterie de Carentoir n'est pas incluse étant donné qu'elle n'avait ce système et était fermée durant le 2^{ème} semestre).

5.4.3 Traitement par flux

Flux	Traitement	Exploitant et lieu
Non-valorisable (Encombrants)	Enfouissement -revalorisation en biogaz	SÉCHÉ ENVIRONNMENT - ECOSITE - La Vraie Croix (56)
Bois	93% recycler en panneaux agglomérés 7% à l'enfouissement	ARMOR PANNEAUX - La Chapelle Caro (56)
Métaux	Rachat pour recyclage de la matière	ROMI - Ploërmel (56)
Gravats	Enfouissement	La Mévennaise de Transport (transport) Charier (enfouissement) - Theix (35)
Cartons	Usine de recyclage de la matière	Omni-Pac Group - Allaire (56) ROMI Ploërmel (Collecte et mise en balle)
Végétaux	Epannage sur terre agricole	ETA GUILLAUME - Sérent (56) Agriculteurs du territoire de l'Oust à Brocéliande Communauté
Cartouches d'encres	Valorisation par recyclage et élimination par valorisation énergétique	PRINTERRE - Mézières en Drouais (28)
Pneus (Avec REP ALIAPUR)	Réemploi, recyclage matière et valorisation énergétique	Centres de traitement homologués (France, Belgique et Allemagne) Transporté par ALIAPUR
Mobilier et Couettes (REP ECOMOBILIER)	Valorisation matière, élimination et valorisation énergétique	Transporteur Groupe Séché et Entreprise THEAUD - Centre de tri Changé (56) et Gaël (35)

DDS (REP ECODDS et Hors REP TRIADIS-CHIMIREC)	Valorisation de la matière, valorisation énergétique, stockage	SÉCHÉ ENVIRONNEMENT -TRIADIS - St Jacques de la Lande (35) / Javene (35)
DEEE (REP ECOSYSTEME)	Recyclage, élimination et valorisation énergétique	RETRILOG - Entreprise de réinsertion - Ploufragan (22) / St Avé (56) / Lorient (56) / Pontivy (56) et Transport Brangeon (44)
Lampes et néons (REP ECOSYSTEME)	Recyclage matière et stockage pollution	Centre de traitement homologués (France et Belgique) - Transporteur RECYCLUM
Piles (REP CORPILE)	Recyclage matière et stockage pollution	PAPREC D3E - Le Rheu (35)
Batteries	Rachat pour recyclage de la matière	ROMI - Ploërmel (56)
Déchets d'activités de soins à Risques infectieux (REP DASTRI)	Incinération, ISDND, valorisation énergétique	SODICOME - Lorient (56)
Textiles (REP REFASHION)	Réutilisation, recyclage, combustible solide de récupération, valorisation énergétique, incinération	LE RELAIS
Verres	Valorisation matière	THEAUD (Collecte et transport) VERRALIA (traitement)

Tableau 8 - Traitement par flux et exploitation

5.4.4 Focalisation sur les Textiles d'habillement, Linge de maison et Chaussures (TLC)

25 colonnes textile sont déployées sur le territoire d'OBC, soit 1 point d'apport volontaire pour 1109 habitants.

Tous les TLC usagés (Textiles d'habillement, Linge de maison et Chaussures) peuvent être rapportés pour être valorisés, quel que soit leur état, même abîmés. Ils doivent être placés propres et secs dans un sac et les chaussures liées par paires. Selon leur état les TLC seront majoritairement reportés ou recyclés. Avant leur dépôt dans un PAV pensez à vous demander si vos TLC ne devraient pas être réparés ou prêtés, à de la famille par exemple.



Cartographie des points d'apport volontaires : <https://refashion.fr/citoyen/fr/point-dapport>

En 2023, **103 tonnes** ont été collectées, soit **3,59 kg/hab/an**.



Re_fashion
 L'éco-organisme de la Filière Textile

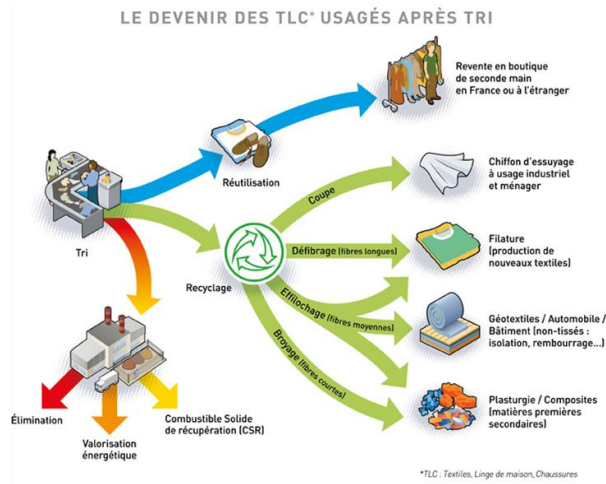


Tableau 9 - Illustrations de la filière textile

5.5 DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (DMA) PRODUITS

Production DMA (hors gravats) en kg/hab/an

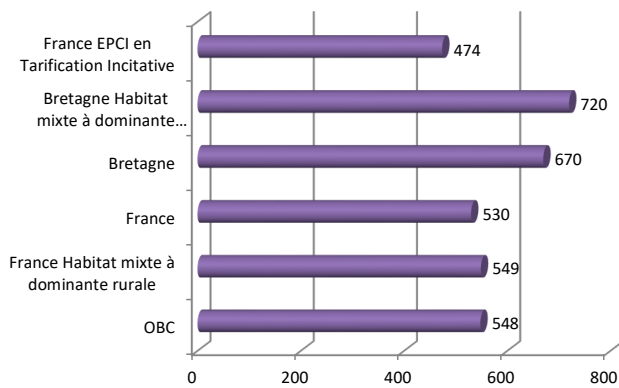


Tableau 10 - Comparaison de la production de DMA par habitant (hors gravats)

17 072 tonnes de Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) ont été collectées sur le territoire d'OBC e 2023, soit **597 kg/hab/an**. La moyenne nationale s'établit à 530 kg/hab/an (ADEME, 2022) et celle de la Bretagne à 670 kg/hab/an.

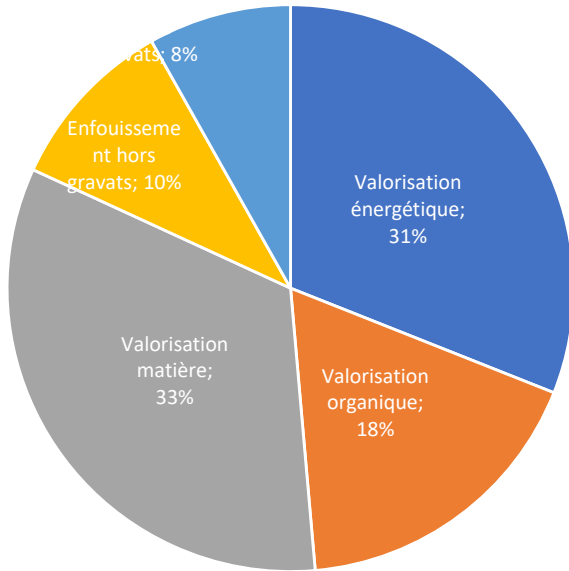


Figure 28 - Répartition du traitement des déchets collectés sur OBC

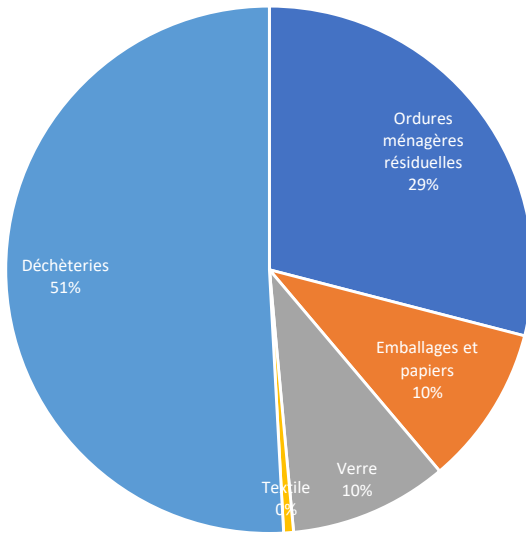


Figure 29 - Répartition des flux

6 INDICATEURS FINANCIERS

6.1 QUELQUES DÉFINITIONS SUR LES COÛTS

Depuis 2009, une compatibilité analytique a été mise en place pour le service Déchets, à l'aide d'un outil nommé *Compta Coût*[®], élaboré par l'ADEME.

Pour appréhender correctement les coûts, il est nécessaire de les considérer selon les divers niveaux de prise en compte de charges et de produits.

L'étude nationale ADEME-AMF réalisée en 1998 sur les coûts de gestion des déchets municipaux avait défini par convention trois types de coûts :

- les « coûts complets »,
- les « coûts techniques »,
- les « coûts aidés ».

Ces coûts sont tous considérés hors taxe.

Le niveau d'information délivré par la méthode Compta Coût, a conduit à enrichir cette typologie des notions de « coût partagé », « coût fiscal », « coût aidé TTC » et « coût imputé ».

L'ensemble de ces coûts est récapitulé dans la partie inférieure de la matrice :

- **Coût complet** : totalité des charges hors TVA. Ce coût permet de rendre compte du niveau des charges liées au service rendu par les collectivités sans tenir compte par exemple des produits industriels qui peuvent fluctuer d'une année sur l'autre.
- **Coût technique** : coût complet moins les produits à caractère industriel (ventes de matériaux, d'énergie...).
- **Coût partagé** : coût technique moins les soutiens apportés par les sociétés agréées (CITEO, Refashion...). La comparaison des coûts technique et partagé permet de mesurer l'impact des soutiens versés par les sociétés agréées sur les coûts engagés par les collectivités.
- **Coût aidé HT** : coût partagé moins les aides reçues.
- **Coût aidé TTC** : somme du coût aidé HT et du montant de la TVA acquittée. Le coût aidé HT ou TTC selon le régime fiscal du service, correspond au coût résiduel à la charge de la collectivité et donc à son besoin de financement.
- **Montant des contributions** : ensemble des contributions perçues pour financer le service (TEOM, redevance spéciale, REOM, contributions des EPCI, facturations en déchèterie).

Le coût aidé, HT ou TTC selon le régime fiscal du service, est le coût le plus communément considéré.

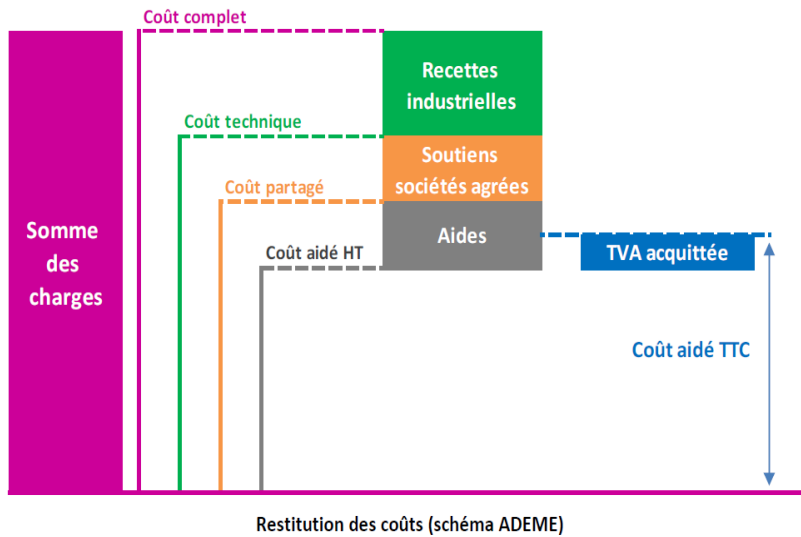


Figure 30 - Explication de la matrice des coûts

Le calcul de cette matrice des coûts était effectué par un bureau d'étude en 2022 pour l'année 2021. En 2023, le calcul a été repris en interne dans un objectif d'amélioration de la connaissance des coûts interne. La matrice 2021 était basée sur les coûts déchets des 3 anciennes intercommunalités (secteur Guer, Malestroit et La Gacilly) or la collecte du secteur de Guer n'est pas gérée par Oust à Brocéliande Communauté. Il s'avère que les matrices doivent être réalisées pour des secteurs dont une structure unique gère la collecte, ce qui n'était pas le cas pour le secteur de Guer. Ainsi les matrices 2022 et 2023 sont basées sur les coûts de gestion des déchets des secteurs de Malestroit et de La Gacilly.

6.2 RÉPARTITION DES FLUX ET DES COÛTS

Année 2023 Montant en € HT	Tonnage pris en charge	Pourcentage des tonnages	Coûts aidés € HT	Pourcentage des coûts aidés HT
Ordures ménagères résiduelles	4956	29%	1 577 723	46%
Emballages verre	1657	10%	45 497	1%
Emballages et papiers hors verre	1672	10%	566 115	16%
Déchets en déchèterie	8682	51%	1 275 887	37%
TLC	103	1%	320	0%

*TLC = Textiles, Linges de maison et Chaussures

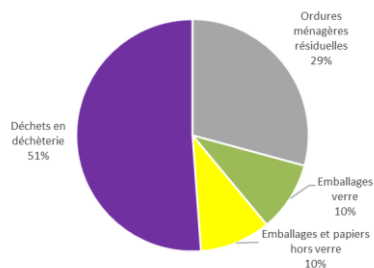


Figure 31 - Pourcentage du tonnage collecté par flux

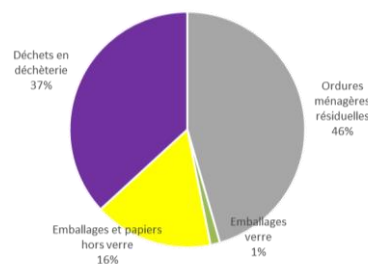


Figure 32 - Pourcentage des coûts aidés € HT par flux

Les OMR représentent 29% des tonnages de déchets cependant ils représentent 46% des coûts aidés HT d'Oust à Brocéliande Communauté.

Les recyclables hors verre ont aussi une part de coût supérieure à leur part en tonnage : 16% des coûts aidés pour 10% des tonnages de déchets.

Le verre représente une part de coûts aidés très faible comparé au pourcentage en tonnages collectés.

Les déchets collectés en déchèteries représentent la part la plus importante de déchets (51%) mais une part plus faible que les OMR en coûts (37%).

6.3 SYNTHÈSE DES COÛTS PAR HABITANT

Année 2023 Montants € HT / habitant	Flux de déchets					Total
	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Papiers et emballages hors verre	Déchets en déchèterie	TLC	
Coût complet	62	3	39	48	0	152
Coût technique	56	2	34	47	0	139
Coût partagé	56	2	21	45	0	124
Coût aidé HT	55	2	20	45	0	121
TVA acquittée	2	0	1	3		6
Coût aidé TTC	57	2	21	48	0	127
Financement déchets						116

Tableau 11 - Tableau des coûts de la matrice en € HT par habitant par flux

Ainsi, le coût complet du service Déchets en 2023 s'élève à 4 353 k€ HT. En retirant les recettes industrielles, les soutiens et les aides, on obtient un coût restant à la charge de la collectivité, dit coût aidé, de 3 465 k€ HT, soit **121 € HT/habitant**.

Année 2023 Montants € HT / habitant	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Papiers et emballages hors verre	Déchets en déchèterie	Total
Coût aidé HT OBC (2023)	55	2	20	45	121
Moyenne France (2022)	58	2	10	33	108
Moyenne France typologie d'habitat mixte à dominante rurale (2022)	62	2	10	33	113
Moyenne Bretagne (2022)	49	1	11	36	103
Moyenne Bretagne typologie d'habitat mixte à dominante rurale (2022)	46	1	9	36	97
Moyenne France Tarification Incitative (2022)	42	2	8	33	88

Tableau 12 – Comparaison des coûts aidés HT par habitant par flux à différentes moyennes

Comparativement aux moyennes les coûts aidés HT par habitants du service sont plus élevés :

- En moyenne environ 10 € supplémentaires pour la gestion des déchets collectés en déchèteries
- En moyenne environ 10 € supplémentaire pour la gestion des papiers et emballages hors verre
- Un coût du verre légèrement supérieur aux moyennes mais s'expliquant par des soutiens et revente de matière en attente de réception
- Mis à part la comparaison aux moyennes française les coûts de gestion des OMR sont plus élevés de 5 € (comparé à la moyenne bretonne de 2022) à 13 € (comparé à la moyenne des EPCI en tarification incitative en 2022).

Coût aidé HT/hab	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Papiers et emballages hors verre	Déchets en déchèterie	TLC	Total
2022	53	1	14	42	0	110
2023	55	2	20	45	0	121
Evolution	4%	24%	40%	7%		10%

Tableau 13 - Evolution des coûts aidés HT par habitant par flux

6.4 SYNTHÈSE DES COÛTS PAR TONNES (HORS GRAVATS)

Année 2022 Montants € HT / tonne	Flux de déchets					Total
	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Papiers et emballages hors verre	Déchets en déchèterie	TLC	
Coût complet	298 €	53 €	589 €	159 €	2 €	228 €
Coût technique	270 €	32 €	452 €	154 €	2 €	202 €
Coût partagé	267 €	22 €	202 €	150 €	-29 €	175 €
Coût aidé HT	265 €	18 €	194 €	149 €	-29 €	173 €
TVA acquittée	8 €	2 €	20 €	10 €	0 €	10 €
Coût aidé TTC	274 €	21 €	215 €	159 €	-29 €	183 €
Financement déchets						158 €

Tableau 14 - Coûts de la matrice en € HT par tonne par flux

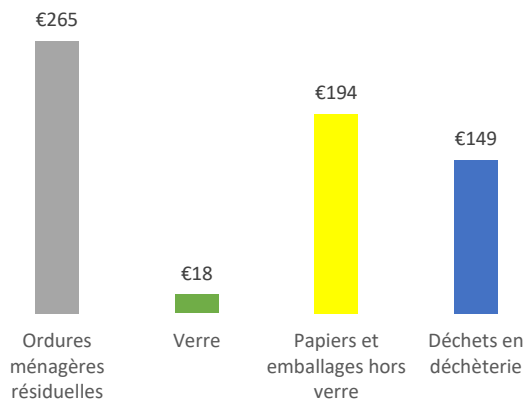


Figure 33 - Comparaison des coûts (€ HT) à la tonne de gestion par flux

Le recyclage des déchets permet toujours de réaliser des économies et elles sont de plus en plus importante d'année en année :

- une tonne d'OMR collectée et traitée coûte **265 € HT**
- contre **194 € HT** la tonne recyclée par le biais de la collecte sélective,
- ou bien **149 € HT** la tonne triée en déchèterie.

Année 2023 Montants € HT / tonne	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Papiers et emballages hors verre	Déchets en déchèterie
Coût aidé HT / tonne	318	30	339	172
Moyenne France (2022)	295	45	202	152
Moyenne France typologie d'habitat mixte à dominante rurale (2022)	286	43	218	147
Moyenne Bretagne (2022)	281	23	186	121
Moyenne Bretagne typologie d'habitat mixte à dominante rurale (2022)	264	22	169	88
Moyenne France Tarification Incitative (2022)	324	35	127	143

Tableau 15 - Comparaison des coûts aidés HT par tonne par flux à différentes moyennes

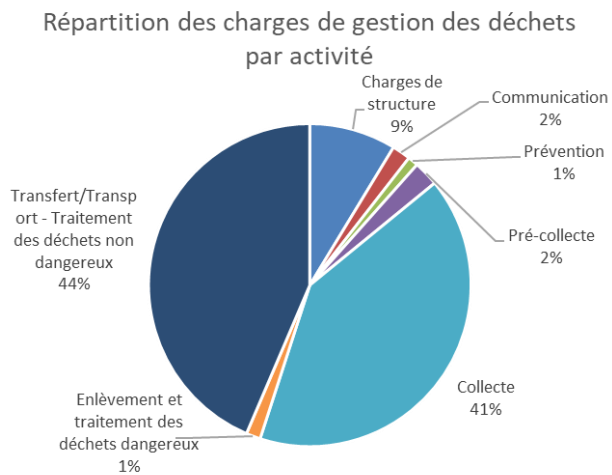
Comparativement aux moyennes les coûts aidés HT par tonne du service sont globalement plus élevés en particulier pour les papiers et emballages hors verre et pour les déchets en déchèteries.

Coût aidé HT/tonne	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Papiers et emballages hors verre	Déchets en déchèterie	TLC	Total
2022	296	24	240	122	-29	173
2023	318	30	339	172	3	221

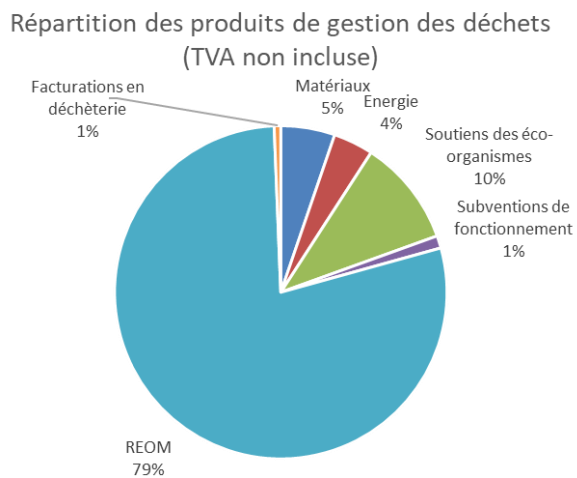
Evolution 8% 25% 41% 40% 28%

Tableau 16 - Evolution des coûts aidés HT par tonne par flux

6.5 RÉPARTITION DES CHARGES ET DES PRODUITS DU SERVICE



Le traitement des déchets est l'activité la plus coûteuse du service.



Le service est financé par la Redevance à 80%. Les recettes de vente de matériaux ne représentent que 5% des produits.

6.6 DÉTAIL DES COÛTS DE TGAP

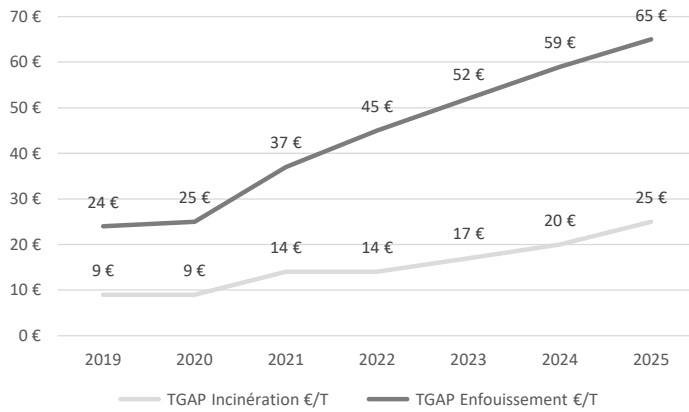


Figure 34 - Graphique de l'évolution des coûts à la tonne de la TGAP par mode de traitement

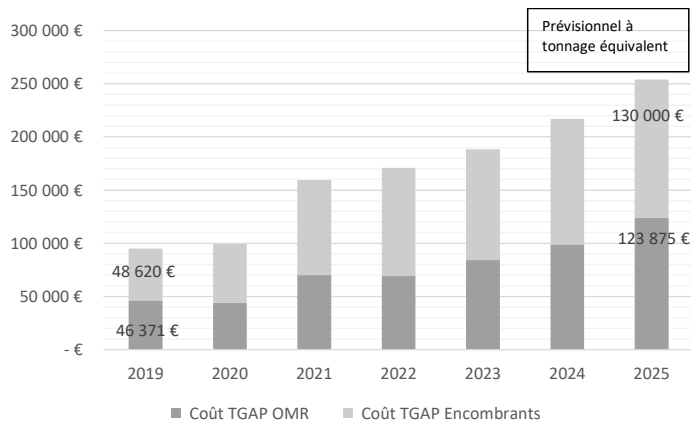


Figure 35 - Graphique de l'évolution des coûts de la TGAP par mode de traitement

En 2019 la TGAP représentait 3 € par habitant et en 2025, à tonnage équivalent à 2023, elle représentera 6,51 € par habitant.

6.7 DÉTAIL DES AIDES PUBLIQUES ET SOUTIENS

Comme le prévoit l'Annexe XIII du Code Général des Collectivités Territoriales, sont détaillés ici les différentes aides publiques et soutiens reçus d'organismes agréés pour la gestion des déchets issus de produits relevant des dispositions de l'article L. 541-10 du code de l'environnement.

Libellé	Tiers	Montant € TTC
Soutien Déchets chimiques	ECODDS	3 231,42
Soutien Déchets d'éléments d'Ameublement (DEA)	ECOMAISON	13 742,03
Soutien DEEE	OCAD3E	22 706,43
Soutien Emballages	CITEO	365 774,41
Subvention Projet Territoire Econome en Ressource	ADEME Bretagne	38 445,44
Subvention Etude Complémentaire sur la Tarification Incitative	ADEME Bretagne	12 060,72
Total		455 960,45

Tableau 17 - Aides publiques et soutiens

6.8 RECETTES REOM

Le service déchets est financé par le biais de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM) dépendante de la composition du le foyer pour les particuliers et en fonction de catégories pour les professionnels.

Les professionnels sont également facturés pour leurs apports en déchèterie. Cette facturation est trimestrielle.

Pour la REOM 2022, certaines catégories de non ménages étaient exonérées :

- les équipements sportifs et culturels,
- les mairies et Services Publics intégrés,
- les cimetières,
- les écoles préélémentaires et élémentaires.

La REOM 2023 a évoluée pour prendre en compte ces catégories exonérées.

Le REOM finance la totalité du service : la collecte, le transport et le traitement des flux d'OM, d'EMB, de papiers, de verre et de déchetterie.

Les usagers contribuables de la REOM ont accès à l'ensemble du service sans surcoût.

6.8.1 Redevance des ménages

TARIF	Secteur Malestroit						Secteur La Gacilly					
	Foyer 1 p	Foyer 2 p	Foyer 3 p	Foyer 4 p	Foyer 5 p et +	Rés. Sec.	Foyer 1 p	Foyer 2 p	Foyer 3 p	Foyer 4 p	Foyer 5 p et +	Rés. Sec.
2023	137 €	209 €	248 €	256 €	265 €	137 €	152 €	236 €	269 €	274 €	279 €	152 €

Tableau 18 - Tableau de grille tarifaire pour les ménages du territoire

6.8.2 Redevance des non-ménages

Le tarif est identique pour tous sur la communauté de commune concernée par le rapport (hors secteur de Guer).

Catégorie	REOM Pro 2023
Communes (cantine publique, camping public)	1,80€/habitant DGF (n-1)
Services Publics (type département)	400 €
Gîtes/Meublés touristiques particuliers (max 120 j/an)*1	75€/gîtes
Gîtes/Meublés touristiques professionnels (jusqu'à 10 personnes)	150€/gîtes
Gîtes/Meublés touristiques professionnels (au-delà de 10 personnes)	350€/gîtes
Ecoles, Collèges, Lycées privés/ Etablissement d'enseignement supérieur professionnel	Moyenne du forfait foyer 5 et + (exemple (265+279)/2 = 272€)
Hôpitaux /Ephad / Maisons d'accueil hébergeant des adultes contre rémunération	50€ /lit
Etablissement social ou culturel	10€/lit
Camping privé ou géré par DSP	40€ par emplacement fixe ou non
Hôtel et chambres d'hôtes	15€/chambre
Restaurant (0,5 couverts comptés pour les couverts en terrasses d'été)	0 à 30 couverts 375€ 30 à 60 couverts 750€ 60 à 100 couverts 1 500€ +de 100 couverts 3 000€
Métiers de bouche (boulangerie, boucherie, traiteur, restauration rapide...)	350 €
Supermarché	5 000 €
Supérette (jusqu'à 400m2)	1 500 €
Profession libérale (architecte, avocat, expert-comptable, géomètre, mandataire judiciaire, expert agricole, commissaire aux comptes, psychothérapeute,...)	150 €
Professionnel de santé	120 €
Associations occupant un local dédié à la gestion de leur activité, avec salarié *2	250 €
Associations sans local mais faisant la demande de bacs pour l'organisation d'évènement spécifique	100 €
Artisans et entreprises (tranche effectif entre 1 et 2)*3,4	210 €
Artisans et entreprises (tranche effectif entre 3 et 5)	300 €
Artisans et entreprises (tranche effectif entre 6 et 9)	520 €
Artisans et entreprises (tranche effectif entre 10 et 19)	750 €
Artisans et entreprises (tranche effectif entre 20 et 49)	1 500 €
Artisans et entreprises (effectif > 50)	3 000 €
Etablissements spécifiques (très gros producteurs)	300 € X tonnage moyen de déchets récoltés/an (tonnage annuel = moyenne de 4 pesées annuelles x nb de semaines)

*1 : Ces professionnels n'ont pas nécessairement de numéro de SIRET

*2 : Toutes les autres associations sont exonérées

*3 : les autoentrepreneurs ou travailleurs à domicile sont exonérés

*4 : les agriculteurs et centre équestres rentrent dans cette catégorie

6.8.3 Facturation des professionnels en déchèterie

Pour les professionnels, les dépôts sont facturés.

	Tarifs professionnels d'OBC (€/m3)	Tarifs professionnels hors OBC (€/m3)
Gravats inertes	18	36
Végétaux	16	32
Bois	15	30
Non-Valorisables (Encombrants)	35	70
Cartons	0	0
Métaux	0	0

Tableau 19 - Tarif par type de dépôt selon l'origine du professionnel en 2023

Les professionnels du territoire bénéficient d'une tarification inférieure à celle des professionnels hors territoire. Les tarifs sont revus annuellement.

6.9 BILAN FINANCIER 2023 (EN €)

6.9.1 Fonctionnement

2023	Dépenses	Recettes
Résultat réel	5 607 706,99 €	4 628 383,86 €
Disponible	59 723,01 €	23 613,27 €
Solde d'exécution	36 109,74 €	

6.9.2 Investissement

2023	Dépenses	Recettes
Résultat réel	1 063 248,61 €	3 503 606,40 €
Disponible	3 239 138,39 €	798 780,60 €

7 BILAN

7.1 RAPPEL DES ÉLÉMENTS MARQUANTS DE 2023

- Salons du compostage
- Nouvelles filières REP
- Contrôle d'accès en déchèterie
- Début réhabilitation de la déchèterie de Carentoir
- Préparation de la reprise en régie des hauts de quais des déchèteries
- Marché passé pour le nouveau schéma de collecte
- Rendez-vous avec les communes pour l'implantation des PAV pour les OMR
- Plan de communication

7.2 PERSPECTIVES POUR 2024 EN 2023

- Réorganisation du service
- Prévention & communication
 - Poursuite du déploiement tri à la source des biodéchets (PAV, composteurs individuels, ...)
 - Poursuite des actions du PLPDMA
 - Mise en action du plan de communication (réalisation de supports et communication auprès des habitants)
 - Ateliers tourisme durable dans le cadre du TER
 - Communication auprès des non-ménages de l'arrêt de la collecte des producteurs de plus de 1500 L d'ordures ménagères résiduelles par semaine à partir de 2025.
- Déchèteries
 - Réhabilitation de la déchèterie de Carentoir
 - Contrôle d'accès sur 100% des déchèteries du territoire
 - Reprise en régie des hauts de quai
 - Mise en place de nouvelles REP et de nouvelles filières de revalorisation de matières
- Collecte
 - Travail mise en place nouveau schéma de collecte avec les communes
 - Définition des futures tournées de collecte
 - Définition des emplacements de futurs points de rassemblement des bacs individuels jaunes
 - Installation de système de lecture de puces sur 4 BOMs
 - Passage de 2 BOMs de simple chaise à double chaise
 - ...
- Finance
 - Travail avec les bureaux d'études SEMAPHORE et VERDICITE pour définir la grille tarifaire du nouveau mode de tarification
 - Réalisation du budget base zéro

8 ANNEXES

8.1 ÉLÉMENTS DE LECTURE

OBC : Oust à Brocéliande Communauté

OMR : Ordures Ménagères Résiduelles = déchets ménagers

CS : Collecte Sélective incluant les emballages, le papier et le verre

JRM : Journaux Revues Magazines

PAV : Point d'apport volontaire

PR : Point de regroupement des bacs collectifs

C1 ou C0.5 : Fréquence de collecte : C1 une collecte par semaine ; C0.5 une collecte tous les 15 jours

TLC : Textiles, Linges de maison et Chaussures

BOM : Bennes à Ordures Ménagères (OMR et emballages et papiers hors verre)